

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION
ET LA GESTION D'UNE PISCINE

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
19 janvier 2026

PUBLIE LE : 23 JAN. 2026

Délibération n°260119-4 : Rapport d'orientation budgétaire 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf janvier à vingt heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président le douze janvier, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 19 JANVIER 2026

PRESENTS

CHAMBOURCY	Marie-Pascale TUVI, DELEGUEE TITULAIRE
LE PECQ	Myriam GUY, DELEGUEE TITULAIRE
MAREIL-MARLY	David MANUEL, DELEGUE TITULAIRE
MAREIL-MARLY	Raphaël PRACA, DELEGUE TITULAIRE
MAREIL-MARLY	Christian DUSSART, DELEGUE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Maria WENTHOLT, DELEGUEE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Marie-Odette ALAIS, DELEGUEE TITULAIRE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Arnaud PERICARD, PRESIDENT
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

AIGREMONT	Alexandre GAYMAY, DELEGUE TITULAIRE
AIGREMONT	Emma SADOON, DELEGUEE TITULAIRE
AIGREMONT	Frederic PENVEN, DELEGUE SUPPLEANT
LE VESINET	Annie DONGRADI, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE VESINET	Monica LONARDI, DELEGUEE SUPPLEANTE
MAREIL-MARLY	Philippe BARDET, DELEGUE SUPPLEANT
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Christine BOGE, DELEGUEE SUPPLEANTE

Pouvoirs : Néant

Communes non représentées : AIGREMONT / LE VESINET

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys
Monsieur Cyrille ARIEU, Directeur adjoint du Dôme
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

Nombre de communes	:	7
QUORUM	:	8
<u>Délégués présents</u>	:	10
<u>Pouvoirs</u>	:	/
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	10

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

RAPPORTEUR : Benoît BURGAUD, Vice-président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et L.5211-36 ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), et notamment son article 107;

VU le décret n° 2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne, par les collectivités territoriales et leurs établissements publics de coopération, de documents d'informations budgétaires et financières ;

VU le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

VU le décret n° 2016-892 du 30 juin 2016 relatif à la définition de seuils d'opérations exceptionnelles d'investissement ;

VU la circulaire ministérielle n° 15-029621- D en date du 30 novembre 2015 portant sur les nouvelles dispositions prévues par la loi NOTRe relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Vice-président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

APPROUVE le rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2026, annexé à la présente ;

PREND ACTE de la tenue du débat qui s'ensuit ;

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 23/01/2026

Transmis en Préfecture et affiché le 23/01/2026

Myriam GUY
Secrétaire de séance

Pour extrait conforme

Arnaud PERICARD
Président du Syndicat Intercommunal

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

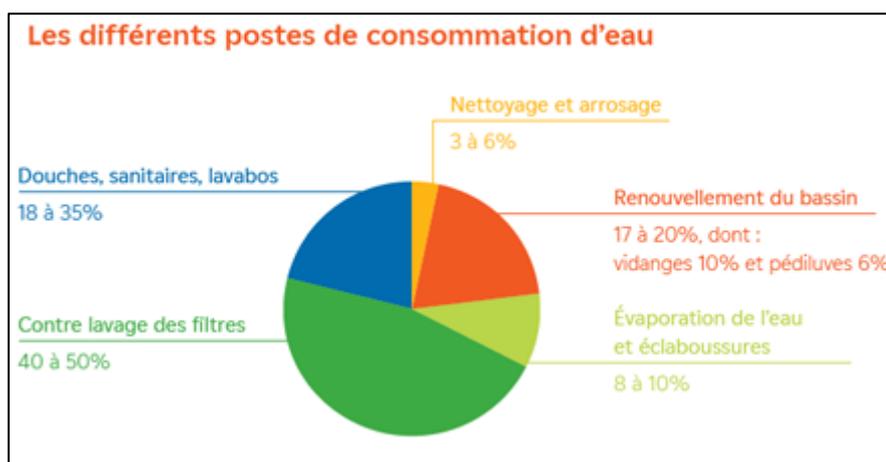
RAPPORTEUR : Monsieur Benoît BURGAUD, Vice-président

La procédure budgétaire prévoit que dans les deux mois qui précèdent le budget, les orientations budgétaires de l'année à venir font l'objet d'un débat qui s'appuie sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB). Les informations devant figurer au ROB sont les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, les informations sur la structure (annexe 1), la gestion de la dette (annexe 2), la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs (L.5211-36 et L.2312-1 du CGCT).

I. 2025 : la fin des vidanges dans les piscines publiques

Le 19 novembre 2025, la ministre des Sports, Marina Ferrari, conjointement avec la ministre de la Santé, Stéphanie Rist, ont renouvelé la promesse du gouvernement de mettre fin à l'obligation de vidange annuelle des piscines publiques.

Ce poste de dépense représentait une charge de 10% de la consommation annuelle d'eau en moyenne dans les établissements et pesait sur les équilibres financiers. Sa suppression va permettre des économies pour l'ensemble des établissements concernés.



Source : [2025-11-19-CP-ANDES-Suppression-de-lobligation-de-vidange-Des-paroles-aux-actes.pdf](#)

À l'échelle nationale, cela équivaut à 3 milliards de litres d'eau par an et 20 à 30 millions d'euros de dépenses pour les collectivités.

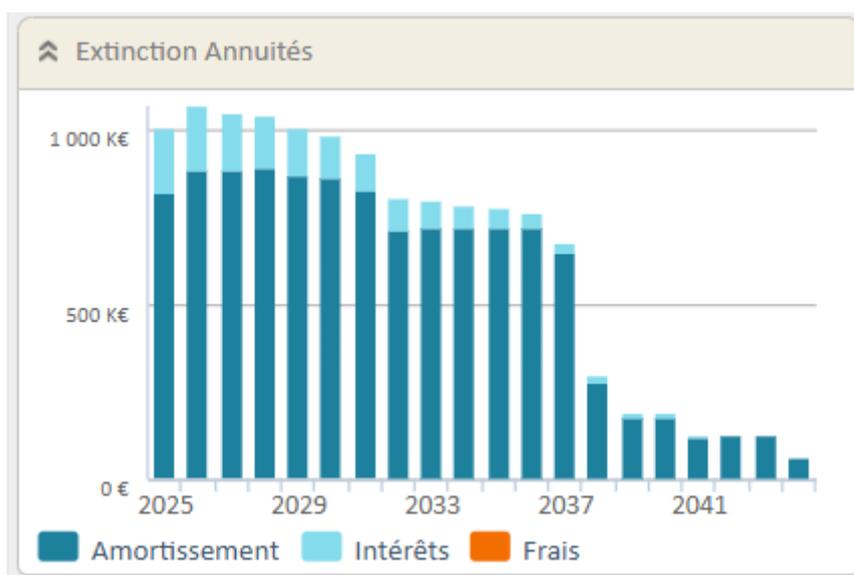
II. Etat de la Dette

Le syndicat s'est endetté sur la période 2016-2019 afin de pouvoir financer les travaux de réhabilitation de la piscine. Il porte 5 emprunts dont le nouvel emprunt signé au premier trimestre 2022 auprès de la Caisse d'Épargne afin de refinancer une partie des emprunts court terme pour 2,3 M€.

Un nouvel et 6^{ème} emprunt a été contracté à l'automne 2024 afin de financer les travaux de filtration pour 900 k€ auprès de la Banque Postale. Afin de permettre au syndicat de retrouver un fonds de roulement avec la baisse des coûts énergétiques attendus en 2025, le remboursement du Capital ne débutera qu'en 2026. En effet, le contrat est décomposé entre une phase de mobilisation non revolving jusqu'au 2 Octobre 2025 suivie d'une phase de consolidation avec une première échéance en capital au 1er février 2026.

Organisme prêteur	Durée année	Nominal € (2)	Taux intérêt	31/12/2023	Années 2026
CAISSE EPARGNE	15	330 000,00	1,83%	60 992,02	26 524,93
SOCIETE GENERALE	15	2 300 000,00	1,83%	728 333,47	153 333,32
CREDIT MUTUEL	20	8 000 000,00	1,38%	4 500 000,00	400 000,00
LA BANQUE POSTALE	25	2 500 000,00	1,96%	1 873 623,16	90 673,57
CAISSE EPARGNE	15	2 300 000,00	1,55%	1 610 000,06	153 333,32
LA BANQUE POSTALE	15	900 000,00	3,79%	840 000,00	60 000,00
TOTAL		16 330 000,00		9 612 948,71	883 865,14

Cet endettement pèse sur les équilibres financiers de la structure qui doit mobiliser, cette année, plus de **1.1 M€** de crédits annuellement pour faire face aux échéances des emprunts long terme (0,9 M€ de capital et 0,2 M€ d'intérêts).



Hormis le dernier emprunt contracté dans un contexte de taux élevés, la totalité de la dette dispose de taux fixe plus favorables que les taux actuellement pratiqués.

III. Grands équilibres 2026

Trois évènements, la crise sanitaire, la crise énergétique, le renforcement obligatoire de la surveillance du bassin de 50m, ont fortement impacté l'établissement et son fonds de roulement sur le mandat.

Pour rappel : entre 2020 et 2022, l'établissement a perdu 1.7 M€ de recettes propres qui n'ont été qu'en partie compensée par l'augmentation de la participation des communes en 2021 (+0.3 M€) et un soutien exceptionnel de l'Etat en 2021 (+0.2 M€).

En 2023, la participation des communes a été à nouveau augmentée de (+0.4 M€) en raison de la forte augmentation des coûts énergétiques (+0,6 M€). Et enfin, l'augmentation de la charge RH (+ 70k€/an) pour renforcer la surveillance du bassin de 50m.

Le projet du budget 2026 pose les hypothèses suivantes :

- Un objectif cible de recettes propres pour l'établissement de **1 910 k€**, stable par rapport à 2025. La cible de 2025 n'a pas été atteinte, les projections estiment un delta de (-50 k€) par rapport aux recettes cibles. Il semble prudent de renouveler la cible 2025 sans nouvelle augmentation.
- Indexation de la participation des communes limité à la revalorisation des valeurs locatives fiscales (+0,8 %), soit une hausse de +27 k€, couplée à une hausse des habitants sur le territoire de +968 habitants, soit (+20 k€) ;

COMMUNES	Population 2023 entrant en vigueur le 1er janvier 2025	PARTICIPATION 2026	PART BUDGETISEE	
			DATE DE RECEPTION 25/01/2026	DATE DE RECEPTION 23/01/2026
AIGREMONT	1 111	17 051,00 €	- €	17 051,00 €
CHAMBOURCY	6 002	92 115,00 €	- €	92 115,00 €
MAREIL-MARLY	4 263	65 426,00 €	- €	65 426,00 €
MARLY-LE-ROI	17 159	263 345,00 €	- €	263 345,00 €
LE PECQ	16 333	250 668,00 €	- €	250 668,00 €
LE VESINET	16 010	245 711,00 €	- €	245 711,00 €
TOTAL DES 6 COMMUNES	60 878	934 316,00 €	- €	934 316,00 €
Par habitant		15,35 €		
SAINTE-GERMAIN-EN-LAYE	47 628	1 617 727,00 €	- €	1 617 727,00 €
Par habitant		33,97 €		
TOTAL	108 506	2 552 043,00 €	- €	2 552 043,00 €

Par rapport aux crédits inscrits lors du BP 2025, les principales variations sont les suivantes :

	BP 2025	ROB 2026	2026 vs 2025	
Energies et fluides	800	660	-140	-17,5%
Charges générales	707	715	8	1,1%
Disponible	85	25	-60	-70,6%
Personnel	2 517	2 603	86	3,4%
Emprunts	201	184	-17	-8,5%
Autres charges	82	82	0	0,0%
Amortissements	107	135	28	26,2%
Charges exceptionnelles	25	71	46	184,0%
Provisions	204	55	-149	-73,0%
Virement de section	913	891	-22	-2,4%
Dépenses FCT	5 641	5 421	-220	-3,9%
Recettes propres	1 911	1 910	-1	-0,1%
Refacturations Unilys	824	818	-6	-0,7%
Participation des communes	2 505	2 552	47	1,9%
Pénalités	78	0	-78	-100,0%
Autres recettes	25	141	116	464,0%
Excédents passés	298	0	-298	-100,0%
Recettes FCT	5 641	5 421	-220	-3,9%

Les principales hausses portent sur :

- Les amortissements (+28 k€) ;
- Les charges exceptionnelles (+46 k€) : inscription de crédits pour l'annulation des pénalités BatiOuest dans le cadre d'une mise en redressement et dépôt de bilan, compensée par une recette avec la reprise de la provision ;
- Dépenses de personnel (+86 k€) : hausse du taux de CNARCL de (+3 points).

Elles sont compensées par les baisses suivantes :

- Baisse des provisions, le risque contentieux étant couvert à 80%, nouvelle provision pour piloter l'impact 2027 d'un agent qui sera positionné en surnombre auprès du CIG à la suite de la suppression de son poste au sein des services centraux ;
- Economies sur les énergies et fluides (-140 k€) : les inscriptions restent prudentes afin de pouvoir financer un potentiel surcoût de l'installation d'une chaudière de campagne dans l'attente d'un raccordement au RCU prévus à l'automne 2027 ;
- Ajustement de l'enveloppe de crédits disponibles (-60 k€) en attendant la reprise des résultats.

	BP 2025	ROB 2026	2026 vs 2025	
GER (année N)	200	120	-80	-40,0%
Disponible	50	100	50	100,0%
RAR (année N-1)	635		-635	-100,0%
Déficits passés	873		-873	-100,0%
Emprunts	819	882	63	7,7%
Opérations patrimoniales	47		-47	-100,0%
Immo Unilys	17	20	3	17,6%
Dépenses INVST	2 541	1 122	-1 419	-55,8%
FCTVA	66	96	30	45,5%
Amortissements	107	135	28	26,2%
RAR (année N-1)	618		-618	-100,0%
Opérations patrimoniales	47		-47	-100,0%
Affectation de résultat	890		-890	-100,0%
Virement de section	913	891	-22	-2,4%
Recettes INVST	1 728	1 122	-606	-35,1%

078-257801340-20260123-260119-4-DE
Date de télétransmission : 23/01/2026
Date de réception préfecture : 23/01/2026

Pour rappel, les RAR 2024 étaient principalement le solde des travaux de filtration.

IV. Prospective 2026-2030

Une mise à jour de la prospective permet de mettre en lumière une situation à l'équilibre si on maintient sous le seuil des 200 k€ les enveloppes allouées à l'investissement pour les années suivantes et si la baisse du coût des énergies se confirme et se stabilise.

	2026	2027	2028	2029
Dépenses FCT	4 321	4 100	4 100	4 100
Charges financières	184	165	150	134
Recettes FCT	5 421	5 529	5 612	5 697
Excédents n-1	0			
Solde net FCT	916	1 264	1 362	1 463
Dépenses INVST	140	120	250	250
Emprunts	882	881	884	868
RAR	0			
Déficits	0			
Recettes INVST	231	161	153	151
RAR	0			
Affectation de résultat	0			
Solde net INVST	-791	-840	-981	-967
Besoin de Financement	125	424	382	495

	2026 vs 2025	2027 vs 2026	2028 vs 2027
Dépenses FCT	-5%	0%	0%
Charges financières	-10%	-9%	-11%
Recettes FCT	2%	1%	1%
Excédents n-1			
<i>Solde net FCT</i>			
Dépenses INVST	-14%	108%	0%
Emprunts	0%	0%	-2%
RAR			
Déficits			
Recettes INVST	-30%	-5%	-2%
RAR			
Affectation de résultat			

Accusé de réception en préfecture
078-25780130-20260123-260119-4-DE
Date de télétransmission : 23/01/2026
Date de réception préfecture : 23/01/2026

Il est proposé au comité syndical de se prononcer sur ce rapport d'orientation budgétaire.

SI PISCINE - ROB 2026

Annexe n°1

Fiche d'information relative au Syndicat Intercommunal pour la Création et la Gestion d'une Piscine (SICGP)

1) Le Territoire du Syndicat

Le Syndicat Intercommunal pour la Création et la Gestion d'une Piscine (SICGP) est un Syndicat à Vocation Unique (SIVU) composé de sept communes : Aigremont, Chambourcy, Mareil-Marly, Marly-le-Roi, Le Pecq, Saint-Germain-en-Laye Commune Nouvelle et Le Vésinet.

La population totale 2023 du syndicat, entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2026, s'élève à 108 506 habitants (chiffres INSEE).

2) Les compétences exercées par le Syndicat

Il gère le « **DÔME Saint-Germain-en-Laye** ».

En mai 2019, l'établissement réouvre ses portes avec l'inauguration des travaux de réhabilitation-extension débuté en 2016. Ils ont consisté notamment à déplacer partiellement l'espace forme du sous-sol vers le niveau supérieur et à créer sur le solarium actuel un bassin extérieur de 25 mètres.

Le Dôme comprend :

A/ Un « **Espace aquatique** »

Construite puis mise en service en 1970, c'est un Etablissement Recevant du Public (ERP) de 1^{ère} catégorie, autorisé à recevoir plus de 1500 personnes. Elle dispose de **3 bassins dont un de 50 mètres**.

Le public est accueilli toute l'année, à l'exception de fermetures temporaires pour maintenance, grosse réparation et évènements. Au-delà de l'activité classique de natation, diverses activités sont proposées au public, telles que les bébés nageurs, l'aquabiking, l'aquagym, l'apprentissage de la natation dispensée aux écoliers du territoire et l'accueil des centres de loisirs.

B/ Un « **Espace forme** » propose un plateau de musculation, des cours de fitness à thème selon un programme fixé mensuellement.

C/ Un « **Espace bien-être** » qui comprend saunas et hammams

PISCINE - ROB 2024

Annexe n°2

ETAT DE LA DETTE DE 2026 à 2030

Accusé de réception en préfecture
078-257801340-20260123-260119-4-DE
Date de télétransmission : 23/01/2026
Date de réception préfecture : 23/01/2026

Type d'emprunt - Numéro de contrat	Type de prêt (court ou long terme..)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat								Capital restant dû €				
		Organisme prêteur	Durée année	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation	Date du premier remboursement	Nominal € (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Taux intérêt	31/12/2026	31/12/2027	31/12/2028	31/12/2029	31/12/2030
9329018	LT	CAISSE EPARGNE	15	12/12/2013	20/12/2013	15/01/2014	330 000,00	F	1,83%	60 992,02	34 467,09	7 012,42	-	-
1301/001	LT	SOCIETE GENERALE	15	13/11/2015	04/01/2016	01/10/2016	2 300 000,00	F	1,83%	728 333,47	575 000,15	421 666,33	268 333,51	115 009,19
140000000437953/102780059600020031804	LT	CREDIT MUTUEL	20	20/02/2017	30/06/2017	30/06/2017	8 000 000,00	F	1,38%	4 500 000,00	4 100 000,00	3 700 000,00	3 300 000,00	2 900 000,00
MIN523229EUR	LT	LA BANQUE POSTALE	25	10/12/2018	04/04/2019	01/08/2019	2 500 000,00	F	1,96%	1 873 623,16	1 782 949,59	1 690 485,71	1 596 196,18	1 500 044,95
268716G	LT	CAISSE EPARGNE	15	28/03/2022	03/07/2022	03/07/2022	2 300 000,00	F	1,55%	1 610 000,06	1 456 666,74	1 303 333,42	1 150 000,10	996 666,78
MIN548640EUR/001	LT	LA BANQUE POSTALE	15	09/09/2024	18/12/2024	01/02/2026	900 000,00	F	3,79%	840 000,00	780 000,00	720 000,00	660 000,00	600 000,00
1641 - Emprunts en euros auprès établissements crédits							16 330 000,00			9 612 948,71	8 729 083,57	7 842 497,88	6 974 529,79	6 111 720,92
TOTAL DETTE							16 330 000,00			9 612 948,71	8 729 083,57	7 842 497,88	6 974 529,79	6 111 720,92